

Augmentation de capital annoncée

La société Atelier du Meuble interieurs.SA **Siège social : 62, Rue de l'Or Z.I Sidi Daoud la Marsa**

La société Atelier du Meuble interieurs.SA porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **25 Juin 2020**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **926 939 dinars** pour le porter de 4.634.696 DT à **5.561.635 DT** par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés » et l'émission de **926 939 actions nouvelles** de un dinar chacune à attribuer gratuitement aux actionnaires de la société à raison d'**une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes**.

La société procédera à l'acquisition et à l'annulation d'un droit d'attribution rompu.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1er janvier 2020**.

La date de détachement des droits d'attributions est fixée pour le **30/09/2020**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse, et ce, à partir du **30/09/2020**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2020**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes Atelier du Meuble interieurs.SA seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **30/09/2020** ;
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **30/09/2020** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce dès leur création ;
- Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du **30/09/2020**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **30/09/2020**.